



SYNTHÈSE 2022

Les atouts du commerce équitable

pour accélérer la transition
agroécologique en France



Sommaire

INTRODUCTION

page 3

3 ENGAGEMENTS CLÉS DU COMMERCE ÉQUITABLE ET 7 LEVIERS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

page 4

ENGAGEMENT N°1

DES MOYENS ÉCONOMIQUES PLUS ÉQUITABLES

page 6

ENGAGEMENT N°2

UNE SÉCURISATION ÉCONOMIQUE AVEC DES CONTRATS LONGUE DURÉE

page 8

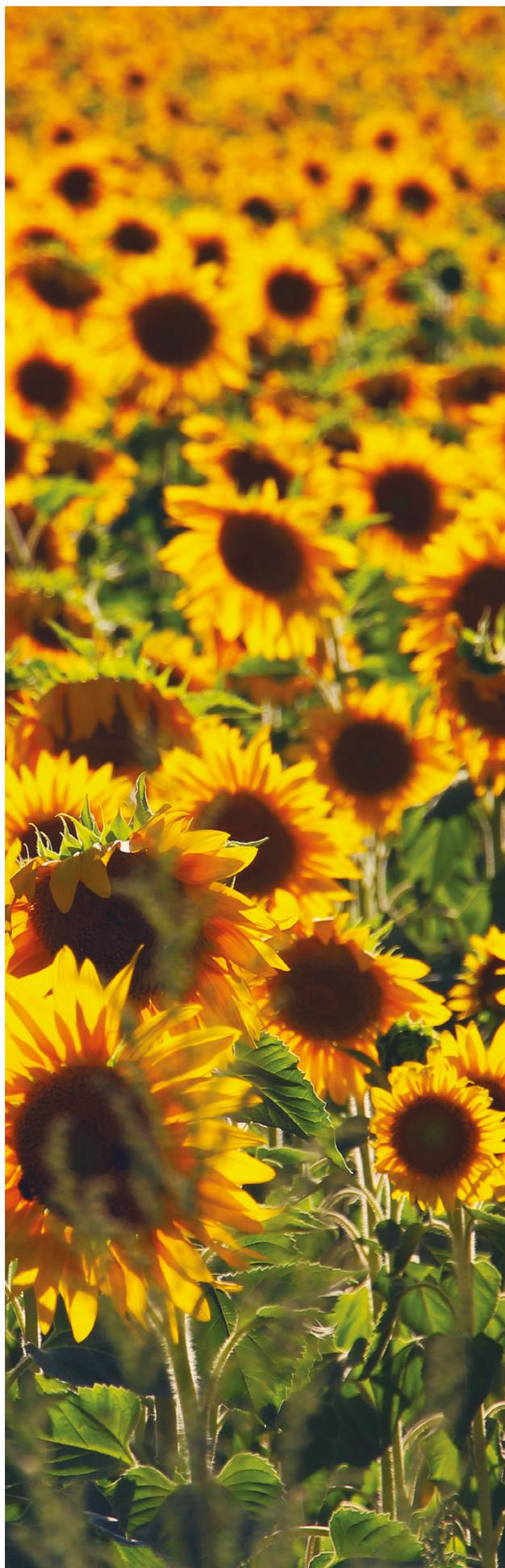
ENGAGEMENT N°3

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE AU SERVICE DE PROJETS COLLECTIFS

page 10

CHIFFRES CLÉS

page 14



Mr Xerty / Unsplash

Introduction



Aujourd'hui dans notre pays, un trop grand nombre d'agriculteur-riche-s peinent à vivre de leur métier pourtant essentiel, tandis que les fermes disparaissent à vitesse grand V (100 000 en 10 ans). En parallèle, l'urgence climatique exige de leur part une nécessaire transformation des systèmes de production agricole pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Si les solutions existent, les chemins de transitions agroécologiques sont souvent complexes à mettre en œuvre et nécessitent d'importants investissements. Or, le climat d'insécurité et de précarité économique dans lequel évoluent les agriculteur-riche-s (volatilité des prix des matières premières, relations commerciales déséquilibrées avec l'aval) se révèle particulièrement dissuasif pour engager cette transformation.

Répondre à ces défis implique de considérer la question sociale et environnementale comme les deux faces d'une même pièce. Il y a donc un enjeu majeur à connecter la question de la revalorisation du métier d'agriculteur à celle de la transition agroécologique.

Le commerce équitable, en fort développement dans les filières françaises depuis 10 ans, contribue activement à accélérer la transition agroécologique des modes de production. Cette articulation a été validée dans la loi Climat et Résilience de 2021 avec l'ajout d'un critère supplémentaire à la définition du commerce équitable.

Cette nouvelle étude terrain, réalisée sur 14 filières, met en lumière 3 engagements clés et complémentaires du commerce équitable sur lesquels s'appuient les groupements de producteur-riche-s pour accélérer ces chemins de transition agroécologique.

Commerce Équitable France invite les acteurs des filières agricoles à rejoindre cette dynamique et/ou à s'inspirer de ses principes et les décideurs publics et économiques à soutenir le développement de ces filières en France.



DE QUELLE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE PARLONS-NOUS ?

En 2020-2021, Commerce Équitable France a formalisé la vision de la transition agroécologique que les partenariats de commerce équitable entendent soutenir. Cette note a été élaborée avec la contribution de Marc Dufumier, ancien Président du collectif et agronome.

Commerce Équitable France accompagne une transformation des pratiques agricoles, en s'inspirant de l'agroécologie scientifique et des savoir-faire paysans. L'agriculture biologique est un horizon important mais c'est bien toute l'agriculture qui doit changer. L'agriculture biologique peut également être complétée dans des dimensions peu explorées (comme le maintien de la biodiversité), et adapter ses modes de production aux spécificités des territoires.

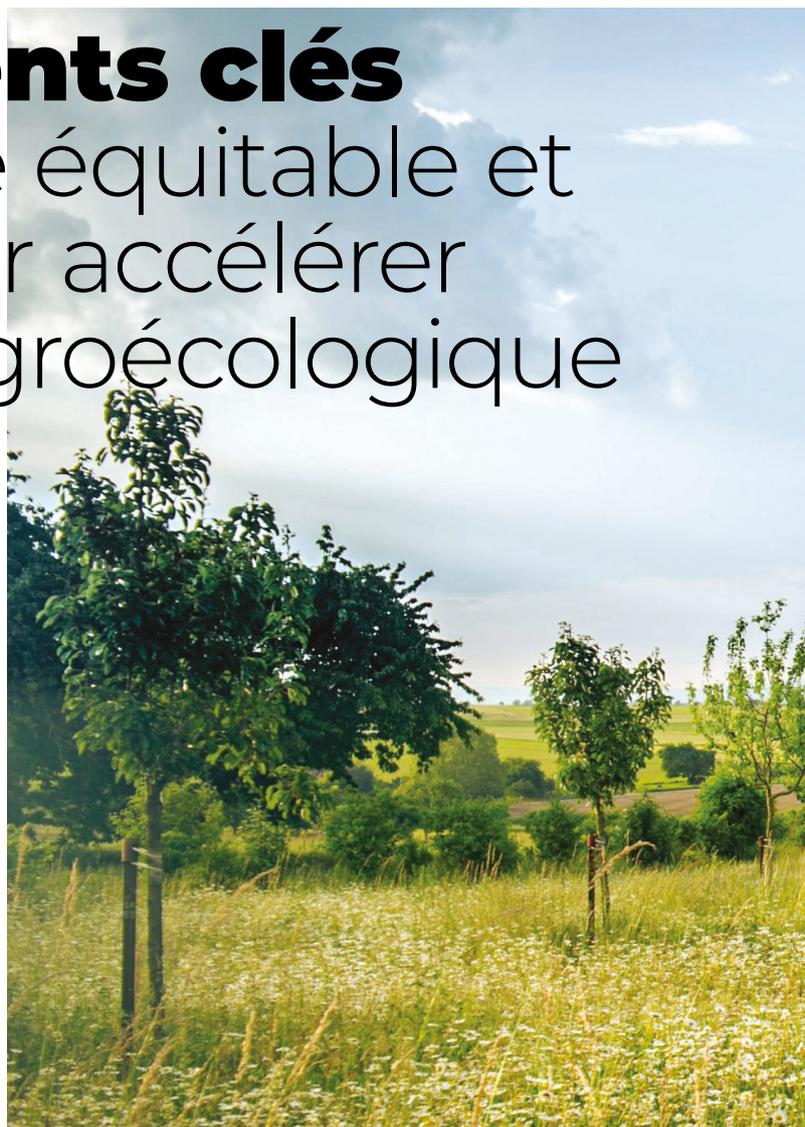
L'intégralité de la note à retrouver sur :

www.commerceequitable.org/actualites/commerce-equitable-et-transition-agroecologique-en-france/



3 engagements clés du commerce équitable et 7 leviers pour accélérer la transition agroécologique

La loi française définit précisément les principes du commerce équitable. Parmi eux, 3 se distinguent dans leur capacité à activer des leviers favorables à la transition agroécologique dans les filières étudiées. Ces derniers peuvent être différents selon la nature du groupement de producteur-ric-e-s et du territoire (bio ou conventionnel, spécialisé sur un produit ou diversifié).



➔ ENGAGEMENT N°1

Des moyens économiques plus équitables

Un partenariat de commerce équitable implique la mise en place d'un prix rémunérateur, basé sur le calcul des coûts de production et une négociation équilibrée avec l'acheteur. En parallèle, un fonds de développement abondé par l'acheteur, permet aux producteur-ric-e-s d'investir dans des projets collectifs.

LEVIER 1

Des prix équitables intégrant les coûts de production agroécologiques.

LEVIER 2

Un fonds de développement en faveur de projets agroécologiques.



➔ ENGAGEMENT N°2

Une sécurisation économique avec des contrats longue durée

Un partenariat de commerce équitable implique la mise en place de contractualisations de longue durée entre les groupements de producteurs et leur acheteur. Elles sont assorties d'engagements sur les prix et les volumes, et de rencontres régulières permettant une économie plus collaborative.

LEVIER 3

Un cadre sécurisant pour engager des projets de transition.

LEVIER 4

Des partenariats permettant le partage des risques climatiques.





Fleash Dantz / Unsplash

➔ ENGAGEMENT N°3

Une gouvernance démocratique renforcée au service de projets collectifs

Les partenariats de commerce équitable bénéficient uniquement à des producteur·rice·s organisé·e·s au sein de structures à gouvernance démocratique. C'est bien l'un des objectifs de ce modèle : renforcer des groupements autonomes, **selon les principes de l'économie sociale et solidaire** : 1 membre égale 1 voix, des décisions basées sur l'intérêt des membres et non la maximisation du profit, la prise en compte du temps long, l'investissement dans la formation, etc.

LEVIER 5

Des espaces de dialogues pour forger et formaliser une vision agroécologique.

LEVIER 6

Des ressources mutualisées pour investir dans des outils de valorisation des produits.

LEVIER 7

Des moyens mutualisés au profit d'un accompagnement technique de qualité.

Tous les groupements de producteur·rice·s étudiés sont organisés comme tel, selon des formes juridiques diverses (associations, SARL, GIE, coopératives agricoles). Il est même intéressant de constater que nombre de groupements se sont au départ constitués en rejet d'un modèle majoritaire incarné par les coopératives agricoles pour finalement reconstituer des formes collectives, et pour une partie d'entre eux, adopter finalement le statut de coopérative agricole.



Des moyens économiques plus équitables

LEVIER 1

Des prix équitables intégrant les coûts de production agroécologiques

Les prix de commerce équitable - élaborés sur une analyse des coûts de production - prennent en compte les modes de production réels sur les exploitations et peuvent être amenés à s'adapter. Cette logique est d'autant plus opérante que les références de coûts de production sont locales plutôt que nationales. En effet, les rendements dans certaines régions, selon leurs conditions de sol et de climat, sont moins bons et engagent donc des coûts de production supplémentaires.



Etic Monts Bio, groupement de producteur-rice-s de fruits dans les Monts du Lyonnais, a travaillé ces deux dernières années pour limiter l'usage des bâches plastiques dans sa gestion de l'enherbement. Elles ont été remplacées par plusieurs solutions : bâches naturelles à base de chanvre, paillage, buttage avec des outils à disque ou à dents, etc. Ces solutions alternatives ont un coût : le temps de travail a sensiblement augmenté et les bâches naturelles coûtent trois fois plus cher. Ici, les partenariats équitables permettent à Etic Monts Bio de réviser régulièrement ses coûts de production et de les communiquer à son client équitable, afin d'en discuter en toute transparence.



Etic Monts Bio



Cavac

LEVIER 2

Le fonds de développement en faveur de projets agroécologiques

Le fonds de développement, spécificité du commerce équitable, est principalement utilisé pour des projets agroécologiques collectifs. Par exemple :

- La création d'une association regroupant des acteurs de filières de soja bio ainsi que le développement d'une stratégie biodiversité (Agribio Union, union de coopératives regroupant 1 000 fermes dans le Sud Ouest, leader du soja bio pour l'alimentation humaine).
- Le recrutement de conseillers techniques pour accompagner la transition agroécologique dans les fermes (Biolait, 1 400 fermes partout en France).
- La développement de partenariats entre agriculteur-rice-s et apiculteur-rice-s (Les Compagnons du Miel) permettant de développer les ressources alimentaires pour les abeilles (accueil de ruches, semis de plantes mellifères).

L'accès à un fonds de développement pour l'ensemble du groupement a cette particularité de favoriser une réflexion transversale aux différentes filières produits et segments de marché et facilite ainsi l'élaboration d'une vision agroécologique collective.

L'accès de **la Cavac** (coopérative vendéenne composée de 4 755 fermes) au fonds de développement a permis de développer une démarche agroécologique davantage centrée à l'échelle des systèmes de production, et favorisant des collaborations entre les techniciens des différents pôles et filières. Actuellement, l'axe de travail retenu est celui de la gestion du cycle du carbone, lequel nécessite bien d'avoir une approche globale du système d'exploitation. Cette démarche agroécologique en est encore à ses débuts, mais semble véritablement amorcer une réflexion stratégique sur le sujet.



Une sécurisation économique avec des contrats longue durée

LEVIER 3

Un cadre sécurisant pour les projets de transition

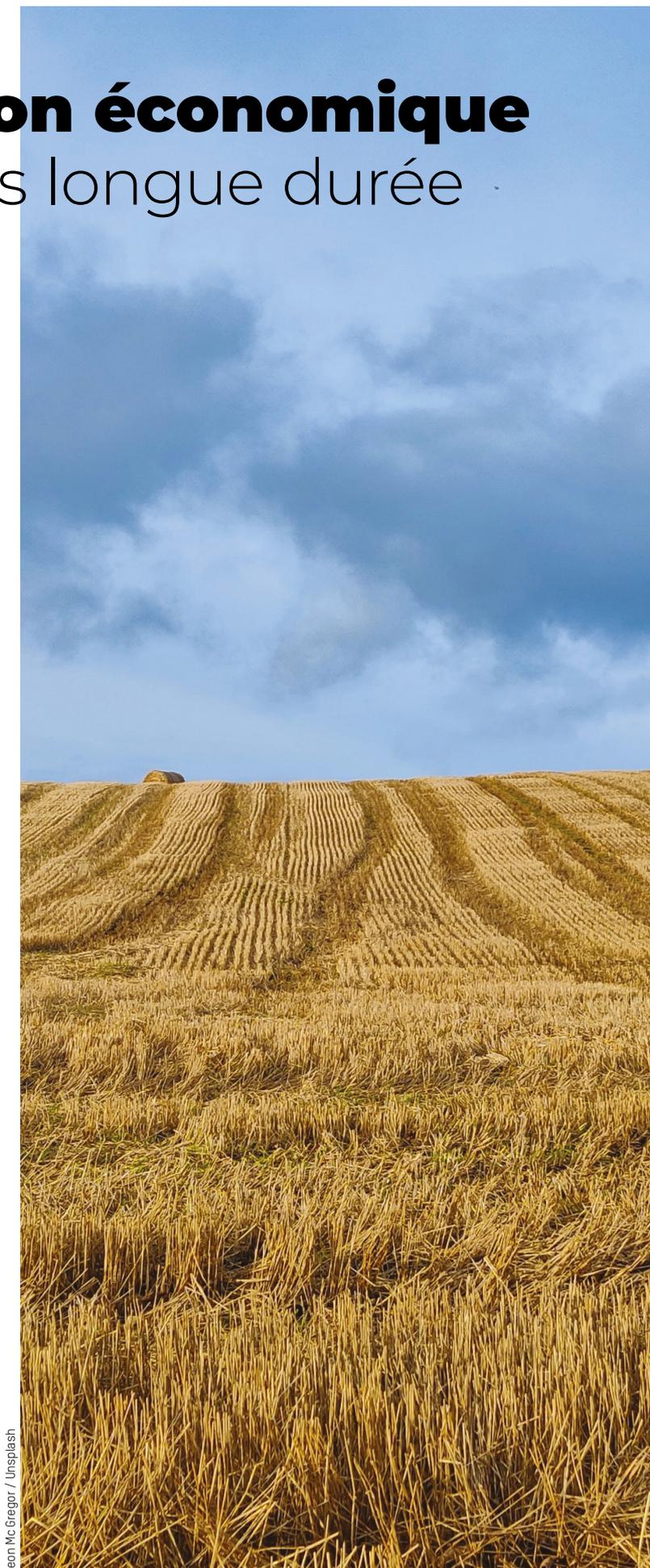
La contractualisation sur la durée permet de dégager du temps et de l'énergie habituellement consommés par les négociations annuelles de prix. En effet, tous les groupements enquêtés rencontrent leurs partenaires de commerce équitable chaque année pour dialoguer de sujets de fonds (qualité, modes de production agroécologiques) et envisager l'année à venir. Biolait (groupement de 1 400 fermes) va jusqu'à réunir ses différents acheteurs en commerce équitable dans une même réunion, une pratique rare dans les relations commerciales classiques.

Au niveau des fermes, les contrats de commerce équitable donnent une visibilité forte sur plusieurs années sur les volumes et les prix. Ce cadre sécurise des investissements pluriannuels et permet de sauter le pas vers des changements importants dans les modes de production.

LEVIER 4

Des partenariats permettant le partage des risques climatiques

Les accidents climatiques sont de plus en plus fréquents dans le quotidien des agriculteur·rice·s. Prenant en compte ces risques, les contrats équitables mentionnent une clause permettant la levée des pénalités lorsque les volumes engagés ne peuvent pas être honorés à cause d'un dégât majeur. Cette clause permet également aux partenaires de discuter, en toute transparence, des solutions pour combler ce manque de volume, par exemple les acheteurs peuvent faire des achats supplémentaires d'autres productions.



leon Mc Gregor / Unsplash



« Pour les conversions en bio, la crainte est surtout économique. La rémunération équitable permet de lisser cette crainte. C'est d'ailleurs un argument mobilisé par les conseillers technico-commerciaux lors des diagnostics d'exploitation, pour inciter les agriculteurs à faire évoluer leur système. »

 Un salarié de la CAVAC

« Le bio est un relais de croissance. La rémunération équitable m'a permis de sécuriser ce passage. Aussi, j'avais envie de passer en bio pour renouveler mon intérêt et mon ambition au métier, travailler sur l'acceptabilité sociale du métier d'agriculteur. »

 Un producteur de la CAVAC



À la CAVAC, le commerce équitable a accompagné une forte vague de conversions Bio. Ainsi les productions de blé Bio sont passées de 6 000 hectares en 2015 à plus de 30 000 hectares en 2020 et 600 ha à 2500 ha de légumineuses bio sur la même période.

Une gouvernance démocratique renforcée au service de projets collectifs

LEVIER 5

Des espaces de dialogue pour forger un projet agroécologique

Les modes de gouvernance démocratiques offrent un terrain favorable à la réflexion stratégique à l'échelle du groupement et la concrétisation d'une vision agroécologique. Cette dynamique laisse la vision des chemins agroécologiques aux mains des paysan-ne-s, qui ont une connaissance fine de leurs territoires et modes de production adaptés.



Etic Monts Bio (groupement de 7 producteurs de fruits dans les Monts du Lyonnais) créé récemment, s'appuie sur les critères agroécologiques d'un label de commerce équitable pour mieux circonscrire sa propre vision agroécologique et la formaliser en conséquence, notamment sur la diminution d'utilisation des plastiques agricoles.

Chez Les Compagnons du Miel (coopérative de 120 apiculteur-riche-s), le processus de labellisation équitable a permis à la coopérative apicole de mieux formaliser et suivre la mise en œuvre d'un référentiel agroécologique, à travers sa charte de production interne : optimisation des circuits de déplacements des apiculteurs transhumants, économie circulaire des ruchers, etc.



Les Compagnons du Miel





Biolait

Biolait (groupement de 1 400 fermes, représentant 25 % de la collecte du lait bio en France), a construit un mode de gouvernance permettant d'encourager la proximité avec les adhérent-e-s et d'activer un projet collectif économique entre agriculteur-riche-s. Parmi les outils mis en place :

→ Les rencontres sur les territoires (Renc'Ads) organisées 4 fois par an sur une trentaine de lieux. Elles permettent d'échanger, de présenter les réflexions du conseil d'administration et de les adapter à la vision des adhérent-e-s de manière à avoir un échange à double sens. Au sein de ces Renc'Ads sont nées les propositions d'une démarche qualité Biolait validée ensuite en Assemblée Générale. La démarche qualité Biolait prévoit notamment une alimentation 100% origine France du troupeau (zéro soja importé et donc zéro déforestation importée) et une alimentation principalement basée sur du pâturage (en moyenne 250 jours/an).

→ Une assemblée générale annuelle, avec un quorum de 50 % pour chaque vote.

→ Le conseil d'administration se réunit toutes les 6 semaines.

Des dynamiques similaires sont observées dans différents groupements, certains développant leur propre cahier des charges et d'autres choisissant de se référer à des référentiels existants (exemples : Biocoherence pour Norabio (coopérative de 130 producteur-riche-s dans les Hauts de France) ou Bleu Blanc Cœur pour De Nous à Vous (groupement de 10 fermes laitières, Pays de la Loire).



LEVIER 6

Des ressources mutualisées pour investir dans des outils de valorisation des produits

En étant constitués en groupement, les producteur-riche-s peuvent créer des filières de transformation et de valorisation de leurs produits, en particulier en bio ce qui accélère les conversions.



La CAVAC a investi dans un réseau de PME locales en filiales, dans un rayon de 100 km autour du siège social à la Roche-sur-Yon.

Plusieurs de ces PME sont spécialisées en bio et permettent la valorisation des productions bio de la Cavac, en préservant la valeur ajoutée pour les producteur-riche-s. Cet investissement est un moteur des conversions en bio chez les adhérent-e-s. De la même façon, la coopérative développe des voies de valorisation d'une diversité de produits, notamment des légumineuses, ce qui permet aux adhérents d'allonger les rotations en grande culture et de diversifier leurs productions.





LEVIER 7

Des moyens mutualisés au profit d'un accompagnement technique de qualité

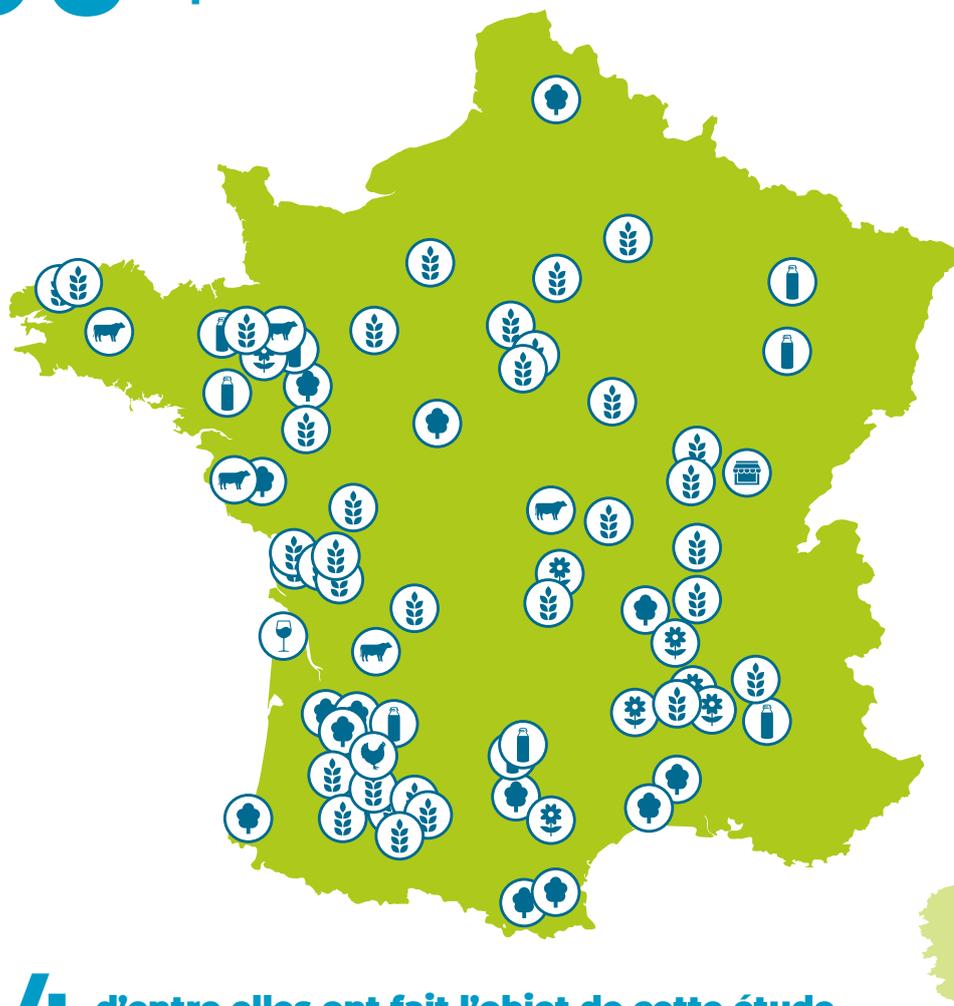
Tous les groupements enquêtés organisent des partages d'expériences entre adhérent·es et des formations sur des modes de production agroécologiques. Différents modes opératoires ont été observés pour permettre une démarche d'amélioration continue, tels que : définir des seuils minimaux à respecter immédiatement, des étapes à franchir dans le temps, mettre en place un accompagnement technique permettant de suivre les progrès, etc.



L'accompagnement des techniciens de **Biolait** permet aux exploitations de formaliser **un plan d'amélioration de leur pratique du pâturage** en fonction de leurs contraintes d'exploitation. Ainsi, un même objectif, allant au-delà d'un seuil minimum, peut être atteint en quelques mois ou plusieurs années, selon la configuration de l'exploitation (contexte pédo-climatique, morcellement des terres, etc.). En parallèle de cet accompagnement individuel, les conseillers techniques de Biolait s'assurent que les éleveurs disposent d'autres ressources d'accompagnement externes, comme l'adhésion à des groupes de développement agricole (Civam, GAB, etc.).

Chiffres clés

90 organisations de producteur-ric-e-s en France sont bénéficiaires de partenariats de commerce équitable.



14 d'entre elles ont fait l'objet de cette étude, représentant près de 8 000 fermes :

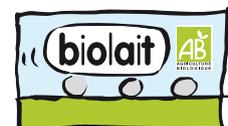
Agribio Union, Aveyron Brebis Bio, Bio Centre Loire, Biodirect, Biolait, Bio Loire Océan, Cavac, Cocebi, Corab, De Nous à Vous, Etic Monts Bio, GIE Légumes secs, Les Compagnons Du Miel et Norabio



6 Les labels du commerce équitable engagés dans les filières françaises



LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ÉTUDIÉES DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE



UNE ÉTUDE RÉALISÉE GRÂCE AU SOUTIEN DE :



Cette synthèse a été élaborée à partir du Mémoire de Master de l'Institut Agro « Les partenariats de commerce équitable origine France : des outils clés pour piloter la transition agroécologique » d'Ingrid Aymes (2021).

L'étude a bénéficié des contributions des membres du Comité national de concertation sur le commerce équitable origine France animé par Commerce Équitable France et des apports méthodologiques de SupAgro Montpellier, de l'IDDRI, de Solagro et du réseau CIVAM.

Une étude pilotée par



Fondé en 1997, Commerce Équitable France est le collectif de concertation et de représentation des acteurs français de commerce équitable. L'association agit pour développer et défendre le secteur. Notre objectif est de promouvoir le commerce équitable en France et à l'international pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation.

Commerce Équitable France réunit une trentaine de membres et d'organisations d'envergure nationale : entreprises, labels de commerce équitable, organisations de solidarité internationale, associations d'éducation à la citoyenneté, mouvements citoyens, réseaux de distribution et acteurs de la recherche et de l'enseignement

www.commerceequitable.org

